

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	1 / 8

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial 15 825 - argent  
du produit

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

##### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

##### Usages déconseillés

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

##### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Renseignements  
d'urgence  
Téléphone

Appel d'urgence Berlin  
(24h - counseling en allemand et en anglais)  
+49 (0) 30-30686790

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquette**

##### **Mention d'avertissement**

##### **Mentions de danger**

sans marquage distinctif

##### **Conseils de prudence**

##### **Texte pour l'étiquetage (CLP)**

Contient des produits biocides. Contient du (de la) BIT, CIT, MIT, OIT: Peut déclencher une réaction allergique.

Texte des phrases biocides: voir section 16.

#### **2.3 Autres dangers**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	2 / 8

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### Spécification chimique

pigment d'aluminium dispersion de polyacrylate Additif

Numéro CAS

EINECS / ELINCS / NLP

Numéro d'identification UE

Numéro d'enregistrement REACH

Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

#### 3.2 Mélanges

##### Substance 1

aluminium: 10 - 20 %

CAS: 7429-90-5

REACH: 01-2119529243-45

Flam. Sol. 1; H228

##### Substance 2

propan-2-ol: 5,0 - 7,5 %

CAS: 67-63-0

REACH: 01-2119457558-25

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336

#### Indications complémentaires

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### En cas d'inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Ingestion

Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. En cas de malaises, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	3 / 8

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité  
eau Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

### 6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière.

Protection contre l'incendie et les explosions

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 5 - 40 °C

Protéger de l'humidité.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

7429-90-5 aluminium

DEU	WEL	10,000	mg/m <sup>3</sup>	2(II); AGS; DFG
-----	-----	--------	-------------------	-----------------

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m <sup>3</sup>	-
-----	-----	---------	-------------------	---

DEU	WEL	500,000	mg/m <sup>3</sup>	2(II); DFG; Y
-----	-----	---------	-------------------	---------------

### 8.2 Contrôle de l'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	4 / 8

### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

#### **Protection respiratoire**

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

#### **Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### **Protection oculaire**

Lunettes de protection

#### **Protection corporelle**

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène**

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### **9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâteux
Couleur	gris argent
Odeur	presque inodore

	min	max	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage d'inflammabilité			
Inflammabilité			
Température d'ignition			
Température d'auto-inflammabilité			
Limites d'explosibilité			
Indice de réfraction			
Valeur pH	8	9	
Viscosité			
Viscosité			
Tension de vapeur			
Densité		ca. 1,25 g/ml	20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau			

Danger d'explosion

### **9.2 Autres informations**

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### **10.1 Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### **10.2 Stabilité chimique**

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

### **10.4 Conditions à éviter**

gel et forte chaleur

### **10.5 Matières incompatibles**

acides forts agents oxydants Base forte

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	5 / 8

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Tests toxicologiques

7429-90-5 aluminium

par inhalation	LC50	Rat	>	5,00000	mg/L	(4h)
----------------	------	-----	---	---------	------	------

#### Tests toxicologiques

67-63-0 propan-2-ol

par voie orale	DL50	Rat	>=	5050,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin		12800,00000	mg/kg	-

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

#### Ingestion

Aucune donnée disponible

#### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

#### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

### Remarques générales

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

67-63-0 propan-2-ol

LC50	poissons	>	1000,00000	mg/L	(96h)
------	----------	---	------------	------	-------

#### Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique

1

Numéro de catalogue

Remarques générales

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

#### Besoins en oxygène

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	6 / 8

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet

080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

#### Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.  
IMDG, IATA

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN

IMDG

IATA

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant - IMDG

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID

Classe de danger

Étiquette de danger ADR

Quantités limitées

Conditionnement: Instructions

Conditionnement: Dispositions particulières

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé

Réservoirs mobiles: Instructions

Réservoirs mobiles: Dispositions particulières

Codification réservoirs

Restriction concernant les tunnels

Remarques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	7 / 8

EQ  
Dispositions particulières

### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS  
Dispositions particulières  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Dispositions particulières  
IBC: Instructions  
IBC: Réglementations  
Instructions réservoirs IMO  
Instructions réservoirs UN  
Instructions réservoirs Dispositions particulières  
Stowage and segregation  
Properties and observations  
Remarques  
EQ

### Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard  
Passenger  
Passenger LQ  
Cargo  
ERG  
Remarques  
EQ  
Special Provisioning

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]  
Teneur en VOC [g/L]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Allemagne

Classe de stockage  
Classe de risque pour le milieu aquatique 1  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 - Acrylique-Bronzes (argent)

N° de l'article	15825020	argent	Date d'émission:	05.02.20
Version	4	( 05.02.20 )	Page	8 / 8

### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Suisse

Teneur en VOC [%]

max. 7,5

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

#### Mentions de danger (CLP)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H228 Matière solide inflammable.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

#### Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Raison des dernières modifications

#### Indications diverses

BIT - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
CIT - 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one  
MIT - 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one  
OIT - 2-octyl-2H-isothiazol-3-one